

**Conseil économique et social**Distr. générale  
17 décembre 2019Français  
Original : anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Sixième session  
Victoria Falls (Zimbabwe), 24-27 février 2020

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme 2030  
et de l'Agenda 2063 aux niveaux régional et sous-régional****2020-2030 : Une décennie pour assurer l'avènement  
d'une Afrique transformée et prospère grâce aux  
objectifs de développement durable et à  
l'Agenda 2063****Rapport de synthèse sur les progrès accomplis par  
l'Afrique dans la réalisation des objectifs de  
développement durable****I. Messages clefs**

1. *Les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs de développement durable sont en demi-teinte.* Les taux de pauvreté sont en baisse, l'accès à l'enseignement primaire, aux soins de santé et à l'électricité s'améliore et il en va de même pour la parité des sexes à l'école et la représentation des femmes dans les parlements nationaux. De même, la part de l'Afrique dans la consommation des matières est relativement faible, tous les pays africains ont signé l'Accord de Paris sur les changements climatiques et 48 d'entre eux l'ont ratifié. Toutefois, les progrès sont insuffisants sur de nombreux objectifs, les écarts au sein des pays et entre eux sont considérables et il en va de même pour les besoins de financement supplémentaires. Le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté augmente sous l'effet de la poussée démographique, des millions d'enfants ne reçoivent pas d'enseignement de qualité, n'obtiennent pas les notes requises ou abandonnent complètement l'école et seules 60 % des femmes enceintes sont prises en charge par des agents de santé qualifiés.

2. *Il faut s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités en parallèle.* Alors que la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué, passant de 43 % en 2013 à 34,9 % en 2015 et, selon les estimations, à 32,5 % en 2019, le nombre absolu de pauvres s'est accru, passant successivement de 388 millions à 413 millions et 422 millions au cours de la même période. La réduction des inégalités par l'amélioration des moyens de subsistance des pauvres et des plus vulnérables permet de réduire la pauvreté plus rapidement. De plus, l'élimination de la violence fondée sur le genre et des normes

---

\* ECA/RFSD/2020/1.



conservatrices et l'augmentation des possibilités offertes aux femmes et aux filles ouvrent la voie à la croissance inclusive en stimulant la productivité et la participation de la moitié de la population. Les investissements et les politiques visant à stimuler la création d'emplois, à accroître les revenus des ménages, à renforcer le capital humain et à améliorer la productivité du travail sont des facteurs déterminants de la croissance inclusive et de la réduction de la pauvreté.

3. *Il faut améliorer la qualité des services de base, à savoir l'apprentissage, l'acquisition de compétences et l'accès aux soins de santé, en particulier pour les filles.* Les gouvernements africains doivent, avec l'aide des organismes de développement, concevoir et mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de l'apprentissage à tous les niveaux. L'amélioration des méthodes d'enseignement, des infrastructures scolaires et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans l'enseignement et l'apprentissage est indispensable pour améliorer l'expérience et les résultats des apprenants et maintenir les enfants à l'école. L'augmentation du nombre d'enseignants professionnellement qualifiés, dotés des moyens nécessaires, motivés et rémunérés joue un rôle décisif dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives à l'éducation. La mise en place de programmes d'information visant à aider les millions d'enfants non scolarisés à acquérir les compétences nécessaires pour trouver un emploi est aussi d'une importance capitale. L'amélioration de la qualité des soins de santé et l'adoption des mesures nécessaires pour faire en sorte que tous les accouchements aient lieu sous la surveillance d'un personnel de santé qualifié permettent de réduire davantage la mortalité infantile et maternelle.

4. *La bonne gouvernance et l'existence d'institutions solides et responsables sont des facteurs déterminants pour réaliser un développement durable en Afrique.* La croissance économique inclusive ne peut reposer que sur des institutions justes, transparentes et efficaces, administrées par des États compétents. L'existence d'institutions solides est indispensable pour traduire les aspirations énoncées en matière de développement dans les stratégies nationales de développement ainsi que dans les cadres de développement mondial et régional en actes susceptibles d'accélérer la croissance économique inclusive et la transformation. Les gouvernements africains et leurs partenaires doivent coordonner les initiatives qu'ils prennent pour renforcer la capacité des acteurs étatiques et non étatiques à fournir des services de qualité et promouvoir le respect du principe de responsabilité ainsi que la recherche de résultats.

5. *Les besoins d'investissement sont considérables et il en va de même pour les possibilités de mobilisation des ressources nécessaires.* Pour réaliser les objectifs de développement durable, l'Afrique a besoin de 1 300 milliards de dollars des États-Unis par an. Elle ne peut donner suite aux nombreuses priorités qu'elle s'est fixées en matière de développement – mise en place d'infrastructures, élargissement de la portée des services sociaux (éducation, soins de santé, eau et assainissement et santé) et amélioration de leur qualité, création d'emplois décents suffisants en faveur des jeunes et lutte contre les changements climatiques – que si elle dispose de ressources suffisantes. Il lui faut en outre déployer ses ressources de manière transparente afin de mettre en place les moyens nécessaires pour accroître la productivité et la valeur ajoutée à tous les stades.

6. *La croissance et la création d'emplois passent par l'intensification des échanges commerciaux au sein des pays africains et entre eux.* Les pays africains doivent profiter de la Zone de libre-échange continentale africaine pour investir dans des domaines susceptibles de contribuer à l'augmentation de la production et de la valeur ajoutée, à la facilitation du commerce et au développement des infrastructures liées au commerce. L'intensification de la concurrence – par des réformes visant à réduire les obstacles à la création

d'entreprises, à l'accès aux marchés extérieurs, à l'accès à l'électricité et au paiement des impôts, par le renforcement des droits patrimoniaux et par l'amélioration des infrastructures – est indispensable pour accroître les investissements intérieurs et étrangers et stimuler la création d'emplois.

7. *L'existence d'infrastructures de qualité est une condition importante pour stimuler la croissance par l'augmentation des échanges commerciaux, les produits manufacturés, l'industrialisation et l'accès aux services sociaux.* L'amélioration des systèmes de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime et celle de la connectivité dans l'ensemble du continent stimuleraient la croissance économique. Le montant de ces investissements étant élevé, il est nécessaire d'adopter une perspective régionale dans la conception des infrastructures et de mutualiser les financements. L'Afrique n'investit que 4 % de son produit intérieur brut (PIB) dans les infrastructures et seuls 5 % des ressources en eau disponibles sont mis en valeur<sup>1</sup>. Il faut investir dans la mise en valeur et la gestion intégrées de l'eau si l'on veut assurer de façon durable la sécurité de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie pour promouvoir une croissance verte et inclusive.

8. *Il faut planifier l'urbanisation, qui ne cesse de s'accroître, si l'on veut faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, et résilients.* L'Afrique est un des continents qui s'urbanisent le plus rapidement, ce qui peut favoriser la croissance industrielle et le développement de l'entrepreneuriat et libérer des terres rurales au profit de l'agriculture à grande échelle. Pour promouvoir le développement urbain durable et inclusif, les gouvernements et les autorités urbaines des pays africains doivent renforcer leurs capacités en matière d'urbanisme afin de transformer leurs villes tentaculaires en centres d'activité économique et de vie de qualité. La modernisation des bidonvilles et l'amélioration de l'accès aux services sociaux et équipements de base sont des facteurs déterminants de l'amélioration de la qualité de vie de la majorité de la population urbaine.

9. *Il faut élargir la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour assurer l'équité des dépenses publiques.* Pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans toute leur étendue et leur profondeur, les gouvernements africains doivent se doter de mesures propres à élargir leur marge de manœuvre budgétaire. Le réajustement des politiques budgétaires et fiscales et de la gestion des recettes fiscales peut permettre aux pays africains d'accroître leurs recettes intérieures de 12 à 20 % de leur PIB. Si les pays élargissent leur assiette fiscale, éliminent les échappatoires fiscales, donnent la priorité aux dépenses ayant la plus forte incidence sur les plus vulnérables (en particulier à celles relatives aux services sociaux et à la protection sociale), veillent à ce que les dépenses publiques profitent à leurs bénéficiaires visés et éliminent les flux financiers illicites, ces mesures auront des retombées considérables. Les investissements étrangers directs, l'aide publique au développement et les envois de fonds internationaux des migrants peuvent jouer un rôle complémentaire dans la mobilisation des ressources d'investissement en Afrique. Les marchés de capitaux peuvent être mis à profit pour renforcer le rôle du secteur privé dans la mobilisation des ressources de développement.

10. *La décennie d'action 2020-2030 est en cours.* Les gouvernements africains doivent faire appel aux jeunes, aux groupes de femmes, au secteur privé, à la société civile et aux partenaires de développement pour traduire en actes leurs stratégies nationales de développement existantes ou nouvelles. Actuellement, 50 et 36 pays africains, respectivement, disposent de stratégies de développement à moyen terme et de visions à long terme tendant à accélérer la croissance et à réaliser le développement durable. Le développement durable

<sup>1</sup> Banque africaine de développement (BAD) (2019). *Perspectives économiques en Afrique*. Abidjan. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/AEO\\_2019-FR.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/AEO_2019-FR.pdf). Consultée le 2 janvier 2020.

est l'affaire de tous, ce qui commande de faire appel à la participation de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société à l'avenir. Pour faire en sorte que toutes les parties prenantes – communautés, collectivités publiques locales, ministères, départements et organismes de l'Administration d'État, secteur privé, société civile, monde universitaire et partenaires de développement – contribuent à ne laisser personne de côté, il faut mettre en place des mesures visant à les rallier. La rationalisation de la coordination des activités des partenaires et de l'appui qu'ils apportent aux gouvernements est un élément déterminant pour tirer de meilleurs résultats des ressources et s'en inspirer dans l'amélioration de la gouvernance et la coordination des activités à l'échelle de la société.

11. *La forte convergence qui existe entre les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et les Cinq grandes priorités de la BAD offre la possibilité de renforcer la collaboration et la coordination entre la BAD, la Commission de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, aux côtés des communautés économiques régionales, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des partenaires bilatéraux, pour assurer le développement durable et la transformation de l'Afrique.* Pour ne laisser personne de côté, il est indispensable de mettre en place des mécanismes suffisants de suivi, de communication d'informations et d'évaluation d'impact.

## II. Tendances clefs et progrès

12. Dans le présent document, nous utilisons de multiples sources d'information pour examiner les progrès que l'Afrique a accomplis et mettre en évidence ses lacunes sur les cinq piliers du développement durable, à savoir l'humanité, la prospérité, la planète, la paix et les partenariats. Cette méthode permet de montrer à quel point les objectifs de développement durable sont interdépendants et de mettre en évidence la nécessité de coordonner les efforts des gouvernements et de toutes les parties prenantes pour accélérer la mise en œuvre du programme et mobiliser des ressources supplémentaires en faveur du développement durable en Afrique.

### A. L'humanité : La qualité de vie s'améliore, bien que lentement<sup>2</sup>

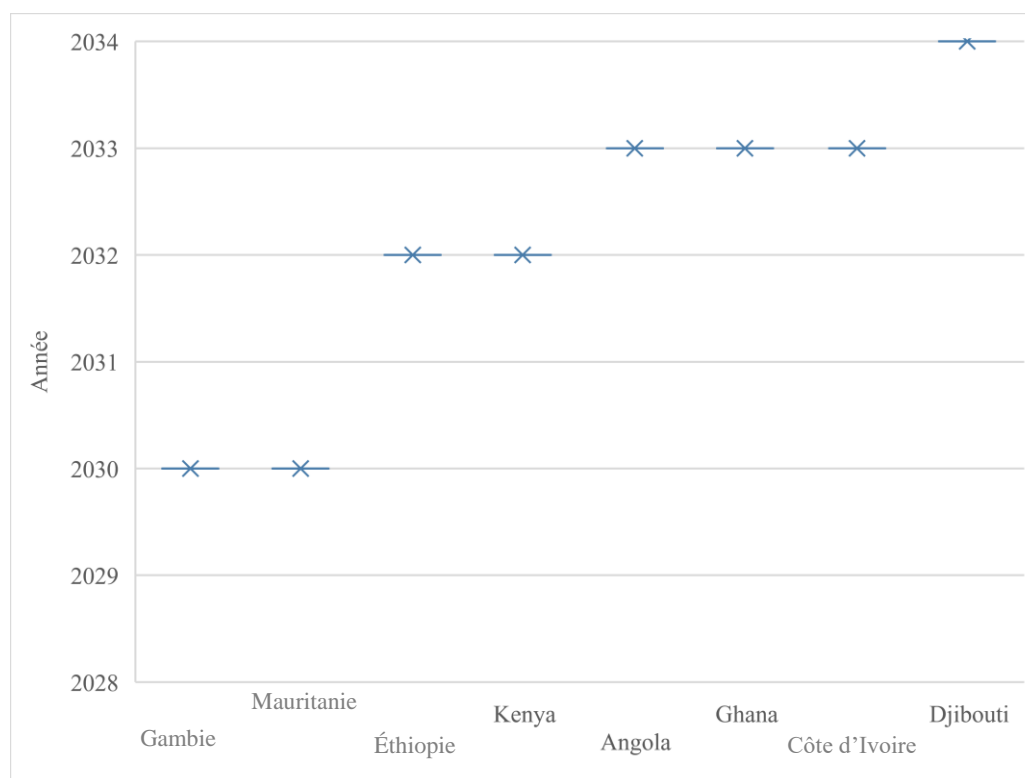
13. De nombreux pays progressent vers l'élimination de l'extrême pauvreté, tandis que d'autres doivent redoubler d'efforts. La proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté<sup>3</sup> a diminué, passant de 48,7 % en 2010 à 42,8 % en 2013 et à 34,9 % en 2015<sup>4</sup>. Selon l'Africa Poverty Clock (horloge de la pauvreté en Afrique), 32,5 % des Africains vivent actuellement dans l'extrême pauvreté. Les taux de pauvreté sont inférieurs à 3 % dans six pays : Algérie, Égypte, Maroc, Maurice, Seychelles et Tunisie ; ils sont inférieurs à 10 % dans six autres pays : Cabo Verde, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Mauritanie et Soudan. Les projections sont brillantes : huit pays devraient éradiquer l'extrême pauvreté d'ici à 2034 (figure I).

<sup>2</sup> La présente section porte sur les objectifs de développement durables 1 (élimination de la pauvreté), 2 (élimination de la faim), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité) et 5 (égalité des sexes).

<sup>3</sup> Moins de 1,90 dollar des États-Unis par personne et par jour.

<sup>4</sup> Banque mondiale (2019). World Development Indicators database (Base des Indicateurs du développement dans le monde). Disponible à l'adresse suivante : <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>. Consultée le 2 janvier 2020.

Figure I

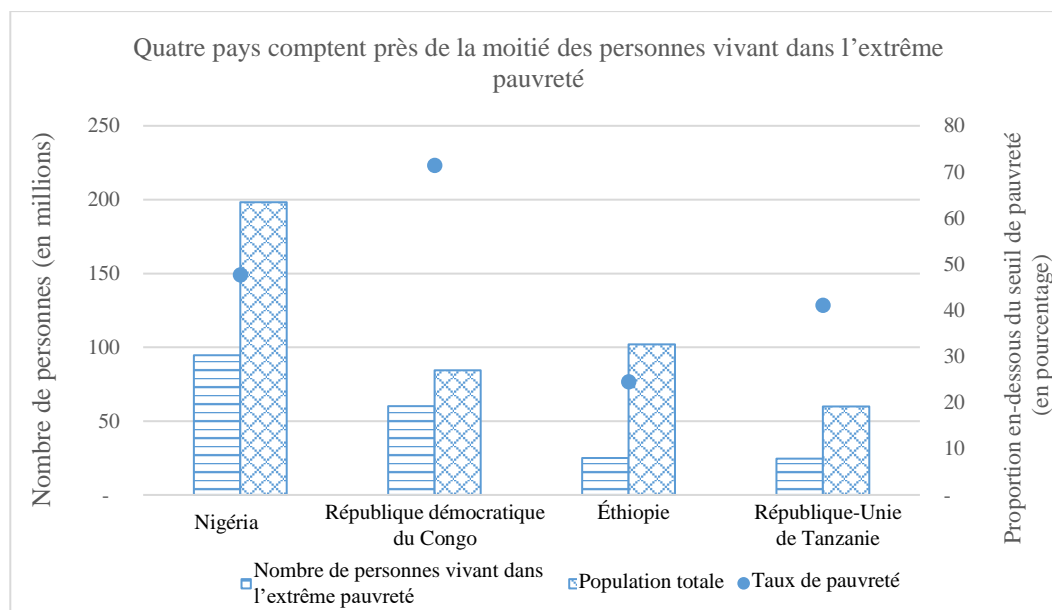
**Pays africains qui devraient éradiquer l'extrême pauvreté d'ici à 2034**

Sources : Beegle, Kathleen, Luc Christiaensen, Andrew Dabalen et Isis Gaddis (2016). Poverty in a Rising Africa, Africa Poverty Report. Overview. Banque mondiale, Washington, D.C. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.

Banque mondiale (2018). PovcalNet. Disponible à l'adresse suivante : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx>. Consultée le 2 janvier 2020.

14. Toutefois, le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté, passant de 389 millions en 2013 à 422 millions en 2019, sous l'effet de la poussée démographique. Quatre pays ayant plus de 50 millions d'habitants et plus de 20 millions de pauvres comptent près de la moitié des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique (figure II). Dix autres pays peuplés de 10 à 55 millions d'habitants qui comptent plus de 10 millions de pauvres portent cette proportion à près de 78 %. Les efforts soutenus de réduction de la pauvreté de ces pays auraient une incidence considérable.

Figure II

**La pauvreté en Afrique : écarts dans certains pays**

Sources : Banque mondiale (2018). PovcalNet. Disponible à l'adresse suivante : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx>. Consultée le 2 janvier 2020.

Africa Poverty Clock (Horloge de la pauvreté en Afrique), 2019.

15. *L'aggravation de l'insécurité alimentaire exacerbe la pauvreté et la faim extrême.* En 2018, l'insécurité alimentaire grave est passée de 26,1 % en 2016 à 21 % ; plus de 270 millions de personnes sont victimes d'insécurité alimentaire grave en Afrique et 256 millions de personnes sont sous-alimentées. L'indice d'orientation agricole des dépenses publiques n'était que de 0,20 en 2017 en Afrique, contre 0,39 en Europe et en Amérique du Nord. Cela étant, il faut accroître les investissements publics et privés dans l'agriculture et les cibler, notamment dans les domaines de l'irrigation, de l'innovation et de la lutte contre les changements climatiques, pour faire face à l'imprévisibilité des conditions météorologiques et réduire l'insécurité alimentaire.

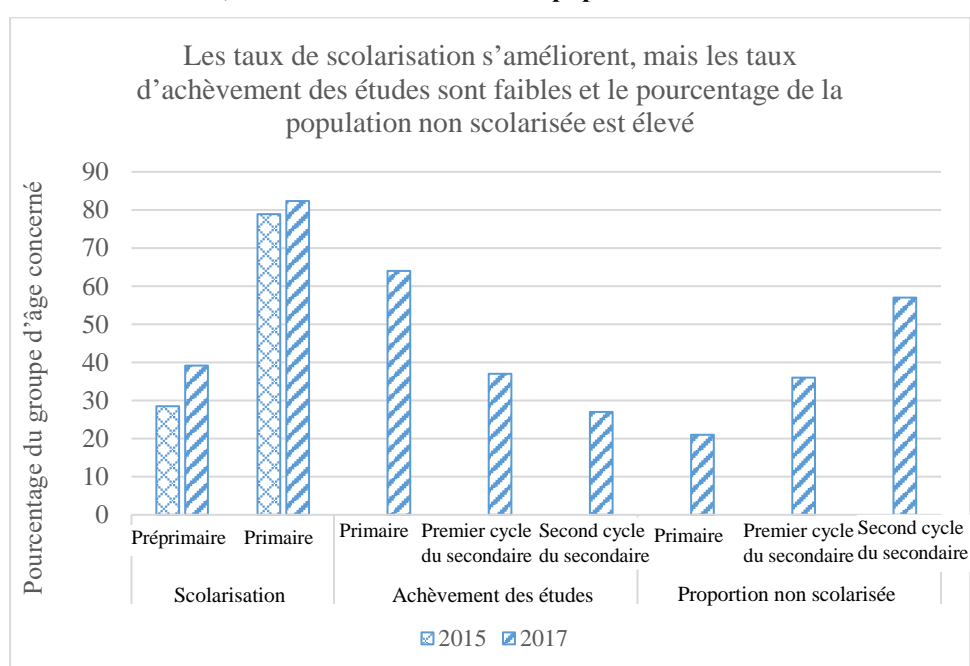
16. *En Afrique, la croissance est volatile, principalement fondée sur les ressources naturelles et peu inclusive<sup>5</sup> et les exportations sont dans une large mesure constituées de produits primaires à forte intensité de capital qui n'ont guère d'incidence sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.* La croissance économique n'a atteint ou dépassé le taux annuel de 7 % nécessaire pour réaliser un développement durable que dans quelques pays et 60 % des travailleurs africains occupent des emplois vulnérables. Les jeunes et les femmes sont plus vulnérables : 42 % de jeunes et 39 % de femmes qui ont un emploi vivent dans la pauvreté, contre 37 % d'hommes. La faiblesse des systèmes de protection sociale exacerbe la pauvreté et les inégalités : seuls 13 % de personnes bénéficient d'au moins une forme de protection sociale en Afrique, contre 45 % dans le monde, et seuls 3 % de chômeurs et 7 % de personnes vulnérables sont couverts par un régime de protection sociale.

<sup>5</sup> Quel que soit le taux de croissance, dès lors que les niveaux d'inégalité sont faibles au départ, ils contribuent directement à réduire la pauvreté en améliorant les revenus des pauvres et en stimulant indirectement la croissance par l'augmentation de l'épargne et des investissements dans le capital humain (Galor, O., et Zeira, J. (1993). Income Distribution and Macroeconomics. *The Review of Economic Studies*, vol. 60, n° 1, p. 35 à 52).

17. *La qualité de l'éducation et des soins de santé s'améliore lentement.* Le taux de scolarisation est passé de 28,5 % en 2015 à 39,2 % en 2017 dans l'enseignement préprimaire et de 78,9 % à 82,3 % dans l'enseignement primaire. Cependant, les taux d'achèvement des études sont faibles et la proportion de la population non scolarisée est élevée (figure III), ce qui limite l'acquisition de compétences et la capacité de transformation que l'éducation peut avoir<sup>6</sup>. Au moins 61 % des enfants âgés de 36 à 59 mois sont en bonne voie de développement dans l'un des trois domaines essentiels : aptitude à lire, à écrire et à compter ; développement physique ; développement socio-affectif et apprentissage. Il faut prendre des mesures pour accroître à chaque niveau les capacités, le nombre et la proportion des enseignants ayant reçu une formation pédagogique minimale organisée avant l'embauche ou en cours d'emploi. Actuellement, seuls 48 % des enseignants du préprimaire ont la formation minimale requise.

Figure III

### Scolarisation, achèvement des études et population non scolarisée



Source : Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2019). Data for the Sustainable Development Goals. Disponible à l'adresse suivante : <http://uis.unesco.org/>. Consultée le 2 janvier 2020.

18. *Au cours de la période 2010-2018, l'Afrique a enregistré des gains importants en matière de santé.* La mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué, passant de 100,9 à 75,5/1 000 naissances vivantes (soit une baisse de 33,6 %) et la mortalité maternelle a reculé de 35 % pour s'établir à 546/100 000. Cependant, l'Afrique est la région du monde qui enregistre les taux de mortalité maternelle et infantile les plus élevés, avec de grandes disparités au sein des pays et entre eux. Seuls environ 60 % des accouchements ont lieu sous la surveillance d'un personnel sanitaire qualifié.

19. *L'égalité des sexes dans l'éducation et aux postes de direction s'améliore.* La parité des sexes a atteint 96 % dans l'enseignement primaire et 90 % dans l'enseignement secondaire en 2018, mais elle est plus faible au niveau supérieur. La représentation des femmes dans les parlements nationaux et aux postes de direction a augmenté, passant de 18 % et 28,1 % en 2010 à

<sup>6</sup> Environ 20 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans (25 % pour les filles) sont déscolarisés et sans emploi ni formation.

24 % et 29,3 % respectivement en 2018. Certes, le nombre de femmes que les entreprises privées opérant en Afrique emploient aux niveaux intermédiaire et supérieur dépasse la moyenne mondiale, mais seules 5 % de ces entreprises sont dirigées par des femmes et les chiffres ne correspondent pas au pouvoir de décision que les femmes détiennent<sup>7</sup>. En outre, l'existence de normes et pratiques conservatrices et la faiblesse des niveaux d'inclusion et d'accès à l'éducation et aux soins de santé freinent les progrès. Une femme sur cinq âgées de 15 à 49 ans qui ont déjà vécu en couple a subi des violences physiques ou sexuelles de la part de sa partenaire. Près de 12 % et 37 % des femmes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées avant l'âge de 15 ans et 18 ans respectivement. Plus de 25 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont subi des mutilations génitales féminines. Il faut combler ces lacunes et augmenter les possibilités offertes aux femmes et aux filles si l'on veut stimuler la productivité et la participation de la moitié de la population. L'élargissement de l'accès à l'apprentissage préscolaire, à un enseignement primaire et supérieur de qualité, à la formation et à l'acquisition de compétences, aux droits patrimoniaux et aux droits juridiques et financiers pour tous permettrait d'autonomiser les femmes et de promouvoir l'esprit d'entreprise, la croissance économique et la transformation.

20. *L'accès à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité est extrêmement faible dans la plupart des pays africains.* Son taux n'était que de 27 et 18,4 % respectivement en 2018, contre 22 % et 17,2 % en 2010. Le taux d'accès à des services d'alimentation en eau gérés en toute sécurité est de 81 % en Afrique du Nord. De grandes inégalités liées à l'appartenance géographique et aux revenus existent en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement : par exemple, le taux d'accès est de 11,6 % et 17,5 % respectivement en milieu rural contre 50 % et 19,8 % en milieu urbain. Le stress hydrique (proportion d'eau douce prélevée sur l'ensemble des ressources renouvelables en eau douce au-delà d'un seuil de 25 %), est un grand problème en Afrique du Nord, où il atteint 112 % ; les changements climatiques exacerbent ce problème.

## **B. La prospérité s'accroît, mais ne se répand pas assez vite<sup>8</sup>**

21. En moyenne, l'Afrique a enregistré une croissance positive au cours des deux décennies qui ont précédé l'année 2019 et sa transformation structurelle est en cours, même si elle s'opère lentement. Celle-ci est plus tirée par le secteur des services à forte intensité de connaissances que par l'industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre ou la modernisation de l'agriculture et les chaînes de valeur correspondantes. Au cours de la période 2000-2016, le secteur des services a connu une croissance annuelle d'environ 5,5 %, sa contribution au PIB passant de 46,1 % à 52 % ; le secteur manufacturier a connu une croissance annuelle de 4 %, mais sa contribution au PIB a baissé, passant de 12,1 % à 10,1 %. Dans l'ensemble, la part du secteur industriel dans le PIB est restée autour de 14 %.

22. La plupart des activités économiques se caractérisent surtout par la prédominance de l'informel – le taux d'emploi informel hors agriculture est de 77 % (83 % chez les femmes) et le taux de croissance de la productivité se situe à 2 % par an, contre 4,7 % en Asie de l'Est – et l'incapacité à créer des emplois

<sup>7</sup> Moodley, L., T. Holt, A. Leke et G. Desvaux (2016). Women Matter Africa: Making gender diversity a reality. McKinsey and Company. Disponible à l'adresse suivante : [www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Featured%20Insights/Women%20matter/Women%20matter%20Africa/Women%20Matter%20Africa%20August%202016.ashx](http://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Featured%20Insights/Women%20matter/Women%20matter%20Africa/Women%20Matter%20Africa%20August%202016.ashx). Consultée le 2 janvier 2020.

<sup>8</sup> La présente section porte sur les objectifs de développement durable 7 (énergie abordable et propre), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructures), 10 (réduction des inégalités) et 11 (villes et communautés durables).



de qualité<sup>9</sup>. La plupart des économies reposent sur les matières premières, qui n'ont guère de valeur ajoutée et sont peu diversifiées. L'accès aux services financiers est faible et inégal : seuls 44 % d'adultes (49 % d'hommes et 37 % de femmes) ont des comptes bancaires ou des prestataires de services d'argent mobile<sup>10</sup>. La transformation et la diversification économiques soutenues contribueraient à créer des possibilités de production en faveur de la population jeune qui est en constante augmentation. L'innovation, l'esprit d'entreprise et le développement du secteur privé – sous-tendu par l'existence du capital humain et de bonnes infrastructures ainsi que l'efficacité des institutions étatiques et non étatiques – sont des facteurs déterminants pour assurer l'inclusion et le développement durable.

23. *Le pouvoir de transformation de l'électricité n'est pas pleinement exploité.* Environ 53 % de la population ont accès à l'électricité, contre 35 % en 2010, et environ 70 % de l'énergie finale totale consommée proviennent de sources renouvelables. Cependant, seuls 35 % des écoles primaires ont accès à l'électricité, ce qui limite les études nocturnes et les possibilités de réalisation de certaines expériences scientifiques cruciales. Seuls 15 % de la population utilisent principalement des combustibles et des technologies propres pour la cuisson et l'éclairage, ce qui a des conséquences négatives pour la santé de la majorité de la population, en particulier celle des femmes et des enfants.

24. *Les infrastructures s'améliorent, mais des déficits subsistent.* Les infrastructures et la connectivité libèrent le potentiel de croissance et de développement d'un pays, favorisent la création de valeur et la transformation structurelle, améliorent la productivité agricole et la sécurité alimentaire, renforcent la participation de la communauté et accroissent l'efficacité et les possibilités d'apprendre d'autrui. Or l'Afrique n'investit que 4 % de son PIB dans les infrastructures<sup>11</sup>, ce qui entraîne de larges déficits infrastructurels et une faible connectivité. Le nombre des passagers aériens et le volume du fret aérien ne représentent chacun qu'environ 2 % du trafic mondial ; le nombre des voyageurs par chemin de fer et le volume du fret ferroviaire ne représentent que 0,6 % et 1,8 % respectivement ; le nombre de voyageurs par route et le volume du fret routier ne représentent que 8,1 % et 2,3 % respectivement<sup>12</sup>. La consommation de matières produites dans le pays n'est que de 4,1 tonnes par habitant. L'accès à la téléphonie mobile s'améliore : au moins 85 % de la population ont accès aux réseaux mobiles 2G, 62 % aux réseaux 3G et environ 30 % aux réseaux 4G.

<sup>9</sup> BAD (2019). *Perspectives économiques en Afrique*. Abidjan. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/AEO\\_2019-FR.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/AEO_2019-FR.pdf). Consultée le 2 janvier 2020.

<sup>10</sup> La moyenne mondiale est de 67 %.

<sup>11</sup> BAD (2019). *Perspectives économiques en Afrique*. Abidjan. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/AEO\\_2019-FR.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/AEO_2019-FR.pdf). Consultée le 2 janvier 2020.

<sup>12</sup> Commission économique pour l'Afrique (CEA), Banque africaine de développement (BAD), Commission de l'Union africaine et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2017). *Rapport sur le développement durable en Afrique 2017 : Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.17.II.K.5). Addis-Abeba.

25. *L'urbanisation offre des chances de transformation.* Tiré par le niveau élevé des taux de fécondité, l'exode rural et le reclassement des zones d'installation rurale, le taux d'urbanisation de l'Afrique est d'environ 4,3 % par an<sup>13, 14</sup> ; 43 % de la population vivent dans les zones urbaines et ce taux devrait dépasser 50 % d'ici à 2030<sup>15</sup>. L'Afrique ne récolte pas encore les fruits de l'urbanisation et de la concentration de population, qui sont notamment les suivants : a) l'apparition d'activités économiques nouvelles, sources d'emplois et de revenus, b) l'évolution des modèles de consommation, c) l'augmentation de la productivité et de la demande de biens et services<sup>16</sup>, d) la baisse des coûts unitaires des services<sup>17</sup> et e) l'élargissement des possibilités d'entrepreneuriat<sup>18</sup>.

26. Les villes et les centres urbains émergents sont peu aménagés, manquent de connectivité et n'apportent qu'une contribution sous-optimale à la croissance et à la transformation économiques. Plus de 50 % de la population urbaine vivent dans des bidonvilles, où ils n'ont guère accès aux services sociaux essentiels : moins de la moitié des déchets urbains solides sont collectés régulièrement. L'aménagement des villes de façon à les rendre inclusives et durables, l'extension de la portée des services de base (éducation, soins de santé, parcs verts et réduction de la pollution) et l'amélioration de leur qualité contribueraient à améliorer la qualité de vie dans les centres urbains tentaculaires d'Afrique.

27. *Le niveau élevé des inégalités compromet les efforts de réduction de la pauvreté et empêche d'accomplir des progrès sur d'autres objectifs.* Avec un coefficient de Gini de 0,43, l'Afrique compte 7 des 10 pays les plus inégalitaires du monde ; au cours de la période 2012-2016, quatre pays ont enregistré des taux de croissance négatifs pour les revenus des 40 % de la population les plus pauvres<sup>19</sup>. Il existe de fortes inégalités dans l'accès aux services sociaux qui sont accentuées par la faiblesse des systèmes d'assurance chômage et de protection sociale et entraînent des résultats inégaux en matière de développement. Il est indispensable de réduire les inégalités au sein des pays et entre eux si l'on veut accélérer la croissance économique, réduire la pauvreté et le dénuement et renforcer la cohésion sociale.

<sup>13</sup> CEA (2017a). *The Imperative of Urbanization for Africa's Structural Transformation: A new narrative on urbanization towards Agenda 2063*. Disponible à l'adresse suivante : [www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/urbanization\\_en.pdf](http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/urbanization_en.pdf). Consultée le 2 janvier 2020.

<sup>14</sup> CEA (2017b). *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.17.II.K.1). Disponible à l'adresse suivante : <https://repository.uneca.org/handle/10855/23724?locale-attribute=fr&locale-attribute=en&locale-attribute=en&>. Consultée le 2 janvier 2020.

<sup>15</sup> Commission économique pour l'Afrique (CEA), Banque africaine de développement (BAD), Commission de l'Union africaine et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2018). *Rapport sur le développement durable en Afrique 2018 : Vers un continent transformé et résilient*. (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.K.1). Addis-Abeba.

<sup>16</sup> Commission sur la croissance et le développement (2009). *Urbanization and Growth*. #47061. Sous la direction de M. Spence, C.P. Annez et Robert M. Buckley. Washington, D.C. Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : [https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/2582/470610\\_PUB0Urba101OFFICIAL0USE0ONLY1.pdf](https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/2582/470610_PUB0Urba101OFFICIAL0USE0ONLY1.pdf). Consultée le 2 janvier 2020.

<sup>17</sup> Lall, S.V., J.V. Henderson et A.J. Venables (2017). *Africa's Cities: Opening Doors to the World*. Banque mondiale, Washington, D.C. Licence: Creative Commons Attribution CC BY 3.0.

<sup>18</sup> Nalevanko, C. (2015). *Nalevanko, C. (2015). Up-and-Coming: How Urbanization Sparks Entrepreneurship in Cities*. SAGE Publishing.

<sup>19</sup> Commission économique pour l'Afrique (CEA), Banque africaine de développement (BAD), Commission de l'Union africaine et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (à paraître). *Rapport sur le développement durable en Afrique 2019 : Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'équité*. Addis-Abeba.

28. Au niveau mondial, la participation des pays en développement (dont la plupart sont en Afrique) aux organisations internationales est restée généralement stable à un taux de 50 à 75 %, avec des droits de vote de 32 à 70 %.

### **C. La planète est en péril et l’Afrique en subit les conséquences<sup>20</sup>**

29. *L’Afrique est la région du monde qui produit le moins d’émissions de carbone, mais elle est très vulnérable aux changements climatiques.* Les mesures de lutte contre les changements climatiques jouent un rôle crucial dans l’amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction du stress hydrique en Afrique et, par conséquent, dans l’amélioration des moyens de subsistance de millions de personnes. L’Afrique émet en moyenne 0,8 tonne d’équivalent de dioxyde de carbone par personne et par an, contre 5 tonnes pour le monde, 10 tonnes pour l’Europe et 20 tonnes pour l’Amérique du Nord. Avec une consommation de matières par habitant d’environ 5 tonnes (contre 20 tonnes en Asie et 11 tonnes dans le monde), la part de l’Afrique ne représente que 6,7 % des 88 millions de tonnes consommées dans le monde.

30. La dégradation des terres, la déforestation rapide, le recours à la technique obsolète de l’agriculture itinérante sur brûlis et la consommation de combustibles carbonés ont des conséquences négatives pour la pauvreté, la faim extrême et la qualité de vie en général. La forêt n’occupe que 27 % de la superficie totale des terres en Afrique, contre 49 % en Asie du Sud-Est ; au cours de la période 2011-2015, la couverture forestière de l’Afrique a diminué d’environ 0,5 % par an, contre 0,09 % au niveau mondial. Les zones forestières faisant l’objet de plans de gestion à long terme ne représentent que 20 %, contre 57 % au niveau mondial. Quatorze pays disposent de plans d’action nationaux tendant à la promotion de modes de consommation et de production durables ou les ont intégrés dans leurs politiques nationales. L’Afrique se situe au niveau 4 (sur 5) en matière d’application des cadres législatifs, réglementaires, institutionnels ou d’orientation reconnaissant et protégeant les droits d’accès à la pêche commerciale artisanale. En moyenne, 30 % des zones clefs pour la biodiversité sont protégés, contre 24 % en 2010.

### **D. La paix, l’accès à la justice et la présence d’institutions solides sont des gages du développement durable**

31. On ne soulignera jamais assez l’importance de la bonne gouvernance et d’institutions solides pour la promotion de la paix et de la justice, ainsi que pour la conception et la mise en œuvre de visions et de stratégies de croissance inclusive et de développement durable. Il ressort de rapports établis par le Centre des objectifs de développement durable pour l’Afrique et la Fondation Mo Ibrahim qu’il existe une forte corrélation entre les scores que les pays obtiennent en matière de gouvernance et les progrès généraux qu’ils accomplissent dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le coefficient de corrélation est de 0,82, ce qui met en évidence l’importance de la bonne gouvernance dans la réalisation du développement durable<sup>21</sup>. Il est nécessaire de mener des analyses plus approfondies sur les liens qui existent entre certaines dimensions de la gouvernance telles que la participation de la population et les résultats cruciaux (stabilité, développement des compétences et innovation).

<sup>20</sup> La présente section porte sur les objectifs de développement durable 6 (eau potable et assainissement), 12 (consommation et production responsables), 13 (action climatique), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).

<sup>21</sup> Fondation Mo Ibrahim (2019). *African Governance Report 2019: Agendas 2063 & 2030: Is Africa On Track?* Disponible à l’adresse suivante : <http://mo.ibrahim.foundation/media/1>. Consultée le 2 janvier 2020.

32. *L'enregistrement des naissances, qui permet d'attribuer à chaque personne un nom unique et constitue le point de départ pour faire valoir ses droits, ne se pratique pas suffisamment.* Le taux d'enregistrement des naissances n'est que de 46 % pour les enfants de moins de cinq ans, contre une moyenne mondiale de 72 %. La prévalence de la violence et les taux de mortalité correspondants, ainsi que les déficits de données, sont élevés. En 2015, l'Afrique a enregistré au moins 15 homicides intentionnels pour 100 000 habitants, ce qui la place au deuxième rang après l'Amérique latine et les Caraïbes. Les châtimements corporels et les agressions psychologiques pratiqués par les pourvoyeurs de soins sont monnaie courante, 83 % des enfants âgés de 1 à 14 ans en étant victimes, et 6 % des femmes âgées de 18 à 29 ans ont subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans. Environ 23 % des entreprises opérant en Afrique enregistrent au moins une demande de pots-de-vin.

## E. Partenariats pour la réalisation des objectifs

33. *Les besoins de financement relatifs au développement durable sont considérables et il n'y a pas lieu de se reposer sur ses lauriers.* Les besoins de financement annuels approximatifs sont de l'ordre de 600 à 638 milliards de dollars des États-Unis<sup>22</sup> et pourraient atteindre 1 300 milliards de dollars<sup>23</sup>. La croissance démographique étant rapide en Afrique, la demande d'investissements dans le capital humain et physique continuera de croître et il n'est pas permis de reporter ces investissements<sup>24</sup>. Pour les réaliser, il faut mettre en place des mécanismes novateurs de gestion des dépenses publiques et de financement permettant d'assurer le respect du principe de responsabilité, la transparence et l'optimisation des ressources. La détermination des besoins d'investissement nationaux est nécessaire pour mieux comprendre l'ampleur des déficits de financement. Par exemple, pour atteindre les objectifs de développement durable tendant à répondre aux besoins particuliers des enfants en Éthiopie, il faut investir 230 dollars par habitant et par an, soit près de six fois le montant des investissements réalisés en 2018 qui se chiffrait à 40 dollars par habitant<sup>25</sup>.

34. *Il faut élargir la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour assurer l'équité des dépenses publiques.* Pour que l'on réussisse à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans toute leur étendue et leur profondeur, il importe que les gouvernements africains se dotent de mesures propres à élargir leur marge de manœuvre budgétaire. En moyenne, le ratio recettes fiscales/PIB de l'Afrique est d'environ 17 % (allant de 6 % au Tchad à 42 % au Lesotho) et son ratio recettes non fiscales/PIB est de 5 %<sup>26</sup>. Il en ressort qu'il est possible d'accroître les recettes intérieures. S'ils ajustent leurs politiques budgétaires et fiscales et gèrent mieux leurs recettes fiscales, les pays africains peuvent accroître leurs recettes intérieures de 12 à 20 % du PIB. Pour réduire

<sup>22</sup> Schmidt-Traub, G. (2015). Investment needs to achieve the Sustainable Development Goals understanding the billions and trillions. Sustainable Development Solutions Network Working Paper, version 2.

<sup>23</sup> Le montant total des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable varie de 5 000 à 7 000 milliards de dollars des États-Unis par an au niveau mondial et de 3 300 milliards à 4 500 milliards pour les pays en développement [Kante, H. (non daté). SDGs in Africa – The Financing Gap. Africa Sustainability Centre].

<sup>24</sup> Begashaw, B. (2019). Africa and the Sustainable Development Goals: A long way to go. Africa in Focus. Disponible à l'adresse suivante : [www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2019/07/29/africa-and-the-sustainable-development-goals-a-long-way-to-go/](http://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2019/07/29/africa-and-the-sustainable-development-goals-a-long-way-to-go/). Consultée le 2 janvier 2020.

<sup>25</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Institut (éthiopien) de recherche sur les politiques économiques et Zerihun Associates (2018). Financing the Child-Centred Sustainable Development Goals in Ethiopia.

<sup>26</sup> CEA (2019). *Rapport économique sur l'Afrique 2019 : La politique budgétaire au service du financement du développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.K.2).

la pauvreté et faire jouer à la politique fiscale son rôle d'instrument d'équité, il est essentiel d'élargir l'assiette fiscale, d'éliminer les échappatoires fiscales, de donner la priorité aux dépenses ayant la plus grande incidence sur les moins privilégiés (à savoir celles relatives aux services sociaux de base), de veiller à ce que les dépenses publiques profitent à leurs bénéficiaires visés et de lutter contre les flux financiers illicites. Il est nécessaire d'instaurer un climat propice à l'investissement en réduisant les coûts de transaction, en allégeant les obstacles à la création d'entreprises, en renforçant les droits patrimoniaux et en améliorant les infrastructures.

35. Chiffrés à 77 milliards de dollars des États-Unis en 2018, les envois de fonds des migrants deviennent une composante importante des flux de capitaux à destination de l'Afrique ; ramener les frais de ces envois des 9 % enregistrés en 2018 à l'objectif de 3 % contribuerait à accroître les montants nets reçus<sup>27</sup>. Après avoir atteint un niveau record de 61 milliards de dollars des États-Unis en 2008, les flux nets d'investissements directs étrangers en Afrique sont tombés à 46 milliards de dollars en 2010 et 41 milliards de dollars en 2017 et ont remonté à 45 milliards de dollars en 2018<sup>28</sup>. Les causes profondes de cette baisse sont la crise financière qui a frappé le monde entier et le rééquilibrage des portefeuilles qui a eu lieu récemment en raison de la hausse des taux d'intérêt dans les pays avancés, ainsi que la morosité du climat des investissements dans le continent. L'aide publique au développement fournie à l'Afrique a atteint un sommet de 52 milliards de dollars des États-Unis en 2013 avant de retomber à 47 milliards de dollars en 2017.

36. *La promotion de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) ainsi que de l'esprit d'entreprise est indispensable pour assurer une croissance inclusive.* Le développement des connaissances scientifiques et technologiques par la recherche permet de mettre au point des solutions internes pour résoudre les problèmes économiques et sociaux. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 comportent des cibles et des indicateurs relatifs au renforcement des systèmes et mécanismes nationaux de recherche-développement et d'exécution des dépenses publiques en matière de science, de technologie et d'innovation (jusqu'à un minimum de 1 % du PIB selon l'Agenda 2063) afin de promouvoir l'entrepreneuriat axé sur la recherche, la science, la technologie et l'innovation. Pour générer de nouveaux produits conformes aux besoins de l'Afrique et faire en sorte que celle-ci utilise les technologies appropriées, il faut stimuler l'esprit d'entreprise et accroître les possibilités d'innovation.

37. L'Afrique enregistre des progrès en matière de développement et de transfert de technologie dans le domaine des technologies de l'information et des communications et celui des biens d'équipement. Les partenariats qu'elle entretient en la matière avec les pays en développement, les pays développés, les organisations philanthropiques et les organismes des Nations Unies sont en cours de renforcement<sup>29</sup>. La Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique élaborée par la Commission de l'Union africaine vise à orienter les initiatives de développement et de transfert de technologie. Le

<sup>27</sup> Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (2019). Sustainable Development Goal 17: Strengthen the means of implementation and revitalize the global partnership for sustainable development. Disponible à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg17>. Consultée le 2 janvier 2020.

<sup>28</sup> Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>. Consultée le 2 janvier 2020.

<sup>29</sup> Parmi les entités concernées on peut citer la Fondation Bill et Melinda Gates, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, l'Union européenne, l'Agence allemande de coopération internationale, le Fonds international de développement agricole, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, l'Agence danoise de développement international, le Centre de recherches pour le développement international, l'Agence des États-Unis pour le développement international et l'Organisation mondiale de la Santé.

Conseil africain de la recherche scientifique et de l'innovation, mis en place à Abuja en 2018, constitue la plateforme continentale de mobilisation de l'excellence en matière de recherche et d'innovation et offre un cadre de promotion du dialogue et de la participation dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

38. Avec environ 444 millions de personnes connectées, le secteur de la téléphonie mobile a généré en 2017 un chiffre d'affaires d'environ 110 milliards de dollars des États-Unis et a contribué à hauteur de 14 milliards de dollars aux recettes publiques en Afrique, hors Afrique du Nord. Le taux de pénétration d'Internet a atteint 35 % en 2017. Les technologies de transfert d'argent par téléphonie mobile contribuent à promouvoir l'inclusion financière et à transformer les économies : en 2018, MPESA, une plateforme de transfert d'argent par téléphonie mobile et de microfinancement créée au Kenya, a servi plus de 33 millions d'utilisateurs et comptait plus de 200 000 agents en Afrique de l'Est, en Afrique australe et dans certaines régions d'Asie.

39. Sous l'effet de la hausse des prix des produits de base, des investissements et des dépenses de consommation, l'Afrique a enregistré en 2017 une croissance de la valeur des exportations (18,3 %) plus forte que dans les autres régions. Toutefois, la part de l'Afrique dans l'ensemble des exportations mondiales reste faible et ne s'améliore que lentement, étant passée de 2,2 % en 2016 à 2,4 % en 2018<sup>30</sup>. La Zone de libre-échange continentale africaine, qui est devenue une réalité en mai 2019, offre la possibilité d'accroître le commerce intra-africain, d'élargir la marge de manœuvre budgétaire, de stimuler la croissance économique de 1 à 6 % et de faire progresser la transformation structurelle.

### III. Lacunes, obstacles et problèmes émergents

40. *La mise en place de mesures visant à améliorer la portée et la qualité des services sociaux de base – notamment par des écoles amies des enfants, des services de santé inclusifs et l'élargissement de l'accès à l'électricité et à l'eau potable – est indispensable à la réalisation du développement durable.* Pour assurer une croissance inclusive, il faut élargir l'accès aux possibilités économiques pour tous, créer des emplois décents et fournir aux plus vulnérables les services sociaux essentiels, des filets de sécurité productifs et une protection sociale. L'Afrique peut tirer la croissance verte par des investissements dans les énergies propres, l'agriculture intelligente face aux changements climatiques et la gestion durable des ressources en eau. La bonne gouvernance, la réalisation d'investissements soutenus dans le capital humain et les infrastructures physiques, l'intégration régionale, le commerce régional ainsi que l'exploitation des potentiels existants et des avantages comparatifs émergents sont nécessaires pour faire de l'Afrique le pôle de croissance mondial de la prochaine décennie.

41. Les conséquences de l'inaction en matière de lutte contre les changements climatiques sont graves : 600 000 personnes, en majorité des femmes, meurent chaque année à cause des fumées produites par les combustibles carbonés et les changements climatiques aggravent la fréquence des événements extrêmes. D'ici à 2050, 86 millions de personnes pourraient être déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique en raison des effets des changements climatiques et les sécheresses, les inondations et le stress thermique provoqueront une baisse des rendements agricoles de 20 à 30 %. Il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris en matière de lutte contre les changements climatiques pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C. L'action climatique et les mesures à prendre pour passer à

<sup>30</sup> Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>. Consultée le 2 janvier 2020.

l'économie verte – investissements dans l'innovation et les technologies appropriées, les énergies renouvelables, la conservation des habitats naturels cruciaux (faune et flore marines et forêts), la biodiversité et les écosystèmes – contribueraient à assurer l'avenir et à créer davantage d'emplois.

42. L'Afrique consacre moins de 0,5 % de son PIB à la recherche-développement et ne compte que 95 chercheurs à plein temps pour 1 million d'habitants, contre plus de 2 % du PIB et 3 641 chercheurs pour 1 million d'habitants dans les régions développées. La faiblesse des investissements dans la recherche-développement a des conséquences négatives pour l'innovation et la transformation des pays africains.

43. L'augmentation de la dette publique et les flux financiers illicites entravent considérablement le financement des investissements nécessaires pour assurer le développement durable. En 2018, la dette publique totale de l'Afrique représentait en moyenne 59 % de son PIB et les ratios étaient supérieurs à 100 % dans au moins six pays<sup>31</sup>. Au cours de la période 2011-2016, la pratique de la fausse facturation des échanges commerciaux a fait perdre à l'Afrique environ 100 milliards de dollars par an<sup>32</sup>.

#### IV. Accroissement du rythme et du niveau d'exécution

44. *Le développement durable est l'affaire de tous.* L'interdépendance des objectifs de développement durable et leur forte convergence avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Cinq grandes priorités de la Banque africaine de développement commandent de les mettre en œuvre ensemble et de faire appel à la participation de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société à cet effet. L'existence d'une solide coordination au sein des ministères et des organismes publics et entre eux – ainsi qu'avec la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les communautés et les partenaires de développement – est le gage du succès. La mise en place de mesures et de plateformes visant à rallier toutes les parties prenantes est indispensable pour faire entendre la voix de tous et obtenir la contribution de tous. Par exemple, dans la lutte contre les changements climatiques, chacun a un rôle important à jouer, de la gestion de la consommation de matières à l'élimination appropriée des déchets, y compris le recyclage, en passant par l'utilisation des technologies appropriées dans la production.

45. *Il est nécessaire de se doter de données solides, de systèmes de suivi et d'évaluation et de cadres de mobilisation des ressources.* Pour traduire en actes le principe qui veut que personne ne soit laissé de côté, il faut disposer de données à jour et exactes et de mécanismes permettant d'examiner et d'évaluer régulièrement les incidences des différents investissements et des différentes politiques, afin de faire en sorte que les investissements et les politiques profitent à tous dans toutes les régions et sous-régions, en mettant l'accent sur les plus vulnérables. En conséquence, il faut renforcer les systèmes statistiques nationaux pour faciliter la production et l'analyse des données. Ces systèmes permettront de détecter et de résoudre les goulets d'étranglement, ainsi que de rallier les partenaires en faveur du développement durable en Afrique. En outre, l'existence de cadres de financement intégrés, l'adaptation des plans nationaux de développement aux budgets nationaux et l'appui des partenaires sont des facteurs essentiels du succès. Il est aussi indispensable de prendre les mesures

<sup>31</sup> CEA (2019). *Rapport économique sur l'Afrique 2019 : La politique budgétaire au service du financement du développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.K.2).

<sup>32</sup> Lepissier, A., et G. Ibrahim (2019). *Estimates of Trade Mis-invoicing. Presentation for the Project Inception Meeting: Preventing Trade Mis-invoicing in Selected African Countries.* Document non traité.

nécessaires pour promouvoir le respect du principe de responsabilité et faire en sorte que les fonds parviennent aux personnes et aux régions visées.

46. *Le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 met l'accent sur le principe de collaboration et le caractère déterminant du lien existant entre la paix, la sécurité, l'action humanitaire et le développement dans la réalisation du développement durable.* Ce cadre est l'occasion de rallier l'Union africaine et les organismes des Nations Unies aux niveaux régional, sous-régional et national (notamment la Banque africaine de développement, les institutions panafricaines et les communautés économiques régionales) pour coordonner les efforts et créer des synergies afin d'harmoniser les méthodes de mise en œuvre des deux programmes et d'établissement des rapports y afférents.